

Un rappel indispensable d'une analyse de la CNSP sous forme de lettre ouverte aux syndicats Français.

SANS PAPIERS *en lutte*>>> *coordination nationale* - 25, rue François Miron, 75004, Paris - tél : 01.44.61.09.59 - fax : 01.44.61.09.35 - e-mail : coordnatsanspap@wanadoo.fr -

LES SALES DESSOUS DE CARTES DE LA LOI SARKOZY SUR L'IMMIGRATION : L'apartheid en matière d'embauche et de contrat de travail !

Lettre Ouverte aux syndicats : CGT, CFDT, FO, FSU, SUD, UNSA, CGC, CFTC, CNT, des Avocats, de la Magistrature, etc.

« Afin de me permettre de poursuivre l'instruction de votre dossier de demande de titre de séjour, je vous serai obligé de bien vouloir me transmettre par retour de courrier : Le contrat de travail (en 3 exemplaires) que je vous envoie par courrier afin de l'établir par une entreprise qui se trouve dans le Nord uniquement, ainsi que l'engagement du versement de la redevance auprès de l'Anaem. Je prends soin de vous préciser que la durée de ce contrat, pour être validé par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, ne peut être inférieure à 1 an ». Voilà ce qu'écrit maintenant la Préfecture du Nord à des sans papiers régularisés avec un récépissé les autorisant à travailler en attendant la fabrication de leur carte d'un an.

Ainsi l'Etat annonce que M ou Mme X est régularisé, lui remet un récépissé autorisé à travailler en attendant l'établissement de la carte d'un an, puis 3 ou 6 mois après, au moment du renouvellement du récépissé, la personne reçoit ce courrier discriminatoire qui l'assigne à résidence dans le Nord sur le critère de l'emploi et lui impose un CDD d'un an conditions du renouvellement.

Sarkozy/Hortefeux ont été obligés par les grèves et occupations des sans papiers CGT des entreprises de la restauration à concéder la dite « régularisation sur le critère travail ». Ce courrier prouve que tout de suite le gouvernement dévoie celle-ci en enchaînant le travailleur sans papiers à « son » patron en piétinant le Code du Travail.

La République française, version Sarko/Hortefeux, organise un nouveau statut administratif légal du travailleur sans papiers décidé « *uniquement* » par le patron d'une entreprise de la Préfecture considérée et par un CDD d'un an.

Tels sont les nouveaux principes et valeurs de la Démocratie Libérale française. Sarko/Hortefeux n'ont en fait rien inventer, ils ne font que dépoussiérer les recettes de l'apartheid qui a régné en Afrique du Sud.

Remplacer « *l'immigration familiale* » par « *l'immigration de travail* », tel est le contenu ségrégationniste de « *l'immigration choisie* ». L'intention cachée est d'en finir avec la carte de séjour vie privée et familiale, donc avec la carte de résident de 10 ans en lui substituant des titres de séjour précaires allant de 3 mois, 6 mois, 1 an, 3 ans non automatiquement renouvelables.

Cette grave atteinte raciste au droit au regroupement familial prolonge la mise en place hypocrite et dangereuse d'un « Ministère de l'identité nationale » communautariste et donc raciste, qui désigne sans le dire les noirs, les africains, les maghrébins, les musulmans comme « *la menace et l'ennemi intérieur* » à la France (sic !). En réalité Sarko/Hortefeux sont un vrai danger pour le vivre ensemble dans l'égalité des droits.

Cette dérive raciale se traduit aussi par l'imposition par le pouvoir d'une « période d'essai » de 4 ans environ pour obtenir la nationalité française par mariage et de plus de 2 ans pour obtenir un titre de séjour de résident. Elle est aussi à l'origine de la fin annoncée et pratiquée du Droit d'asile en France, et dans l'UE.

C'est ainsi qu'il devient possible dans la France d'aujourd'hui par exemple qu'un étranger résident retraité qui a obtenu le regroupement familial, mais qui malheureusement décède pendant que son épouse et ses enfants attendaient l'établissement de leurs titres de séjour de 10 ans; Madame et ses enfants se voient ensuite opposés par la Préfecture un refus de séjour, un mois et demi après le décès du papa retraité, pour, tenez vous bien, « absence de vie commune ». Ce genre de situations ubuesques et scandaleuses se multiplient et deviennent la marque déposée de l'ère raciste Sarko/Hortefeux. L'offensive du racisme d'Etat est tout azimut, il faut faire face.

La CNSP appelle tous les partenaires syndicaux, associatifs, les forces politiques de progrès et les citoyens en France:

- à dénoncer l'actuelle transformation raciste de la République française;
- à exiger l'abrogation de toutes les dispositions et pratiques d'Etat qui discriminent les travailleurs sans papiers régularisés sur la base du « critère travail », notamment la dépendance du sort administratif de l'étranger aux intérêts du patronat;
- à demander le respect du Droit d'asile ratifié par la France, le respect du statut vie privée et familiale et du droit à la carte de résident de 10 ans;

La CNSP appelle l'opinion publique, les citoyens et les gouvernements des pays d'émigration :

- à exiger le respect des droits et de la dignité des étrangers, notamment de leurs compatriotes expatriés en France.

La CNSP se souvient et rend encore une fois un hommage solennel aux militants décédés qui ont été des symboles du combat qui continue pour la régularisation de tous les sans papiers : Romain BINAZON, Professeur Léon SCHWARTZENBERG, l'Amiral SANGHINETTI, Jean Marc LAVIGNE, le chanteur populaire Denis CACHEUX, etc.

Fait à Paris le 17 septembre 08